

**Conseil Exécutif du 12 mai 2015**

**RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
AU PROFIT DE DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

Il vous est proposé d'attribuer à diverses associations des subventions au titre de 2015. Il s'agit de crédits votés au chapitre 65 concernant les subventions de fonctionnement accordées aux associations et autres organismes.

Dans le présent rapport, le montant total des subventions à engager en dépenses de fonctionnement s'élève à 34 096 €. Elles s'inscrivent en faveur des actions suivantes :

**ACTIONS PÉDAGOGIQUES DES ASSOCIATIONS D'ÉCOLES : 3 080 €**

Il s'agit de subventions accordées dans le cadre de séjours pédagogiques organisés au Canada. Les aides pour les voyages pédagogiques sont allouées sur la base d'une participation de 40 € par participant. Les subventions concernent les associations suivantes :

- ✓ **Association Sportive et Culturelle du Collège : 1 560 €** (Classes de 3<sup>ème</sup> à Gros-Morne. – Le déplacement est prévu pour septembre 2015).
- ✓ **Groupe Scolaire du Feu Rouge : 1 520 €** (2 Classes de CM2 - séjours à St-Jean de Terre-Neuve du 10 au 13 mai et du 30 mai au 03 juin 2015).

**CULTURE ET LOISIRS : 25 500 €**

Il s'agit de subventions accordées à :

✓ **l'association Archiballe et Diabolo : 5 500 €** pour son projet d'envergure liée à l'organisation de spectacles de cirque. En contact avec la compagnie « vague de cirque » au Québec, l'association organise le déplacement de celle-ci à Saint-Pierre. Les artistes disposent d'un chapiteau d'une capacité d'accueil de 200 personnes. Ils proposeront 4 représentations du 25 au 28 juin 2015. Le budget prévisionnel s'élève à 30 000 €. L'association sollicite une subvention de 5 500 €.

- ✓ **Big Bang Prod : 20 000 €** pour la réalisation de deux documentaires :
  - 5 000 € pour le documentaire de 52 mn réalisé par Véronique Mériadec et Gérald Massé intitulé « Perdus dans les eaux du diable ». Ce film relate les nombreux naufrages survenus près de l'Archipel et de Terre-Neuve.

- 15 000 € pour le documentaire de 52 mn « SPM, un Archipel au bout des doigts » réalisé par Gérald Massé et co-écrit par Ugo Perac. L'Archipel y est présenté au travers des créations d'artistes autochtones.

<b>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : 2 000 €</b>
--

✓ **SPM FRAGILES : 2 000 €**

Il s'agit d'une subvention accordée au titre d'une participation aux dépenses de fonctionnement liées à son programme d'actions 2015 portant sur l'étude et la protection du patrimoine naturel terrestre et marin de l'Archipel. L'association a notamment pour projet cette année d'établir un recensement des algues marines et d'assurer le suivi de populations d'oiseaux et de cétacés.

<b>SOLIDARITÉ : 3 516 €</b>
-----------------------------

Il s'agit de subventions accordées à :

- ✓ **Délégation de la Croix Rouge Française : 1 600 €.** La subvention participe aux dépenses générales de fonctionnement liées notamment aux frais de formation annuel des membres secouristes ainsi qu'à l'acquisition de petit matériel.
- ✓ **Unsa Éducation : 1 916 €.** Il s'agit d'une subvention allouée annuellement au titre d'une participation aux diverses charges de fonctionnement.

En conclusion, il est proposé :

- d'attribuer ces subventions pour un montant total de 34 096 €,
- de prélever les crédits au chapitre 65 du budget territorial, nature 6574.

Tel est l'objet de la délibération présentée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président**

**Stéphane ARTANO**